

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Publié le 27/04/2026

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

26-DCM-DGS-060

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 20 AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 7 avril 2026.

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO – M. GARNIER Christian – M. LEJEUNE Bernard – Mme JOVER Chantal – Mme ROGER Isabelle – Mme DUCARRE Annick – M. ILLICH Jean-Marc – Mme CAMPENS Valérie – Mme CRISTOL Cécile – M. MICHEL Thomas – Mme LENOIR Isabelle – Mme SORIANO Mylène – M. GUIGGIA Ruddy – Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : Mme ROUZIER Chantal à M. Jean-François PLANES – M. SWINNEN Gaétan à M. Eric GALIANO – Mme ROLLAND Dominique à Mme Valérie RIALLAND.

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

Mme VINCENT donne lecture de l'exposé suivant :

Aux termes du Code général de la fonction publique et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs doit être modifié afin de tenir compte :

- Des recrutements et des prévisions d'avancement de grade pour l'année 2026
- Des suppressions en lien avec les déroulements de carrière ou les évolutions de services
- Des réussites aux concours, examens professionnels et des promotions internes lorsque les besoins de la collectivité correspondent à ces réussites,
- Des potentiels départs qui seraient à remplacer,

26-DCM-DGS-060

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs qui porte :

- *Sur la création de 8 postes permanents :*
 - **Filière technique :**
 - Adjoint techniques : 2 emplois à temps non complets
 - **Filière administrative :**
 - 1 poste adjoint administratif
 - **Filière médico-sociale :**
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale
 - 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
 - **Filière sportive :**
 - 1 poste d'éducateur APS principal de 2ème classe
 - 1 poste d'éducateur APS
- *Sur la création de 6 postes saisonniers pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 août 2026 :*
 - **Filière technique :** 5 postes d'adjoints techniques
 - **Filière animation :** 1 poste d'adjoint d'animation
- *Sur la suppression de 5 postes :*
 - 4 Adjointes techniques principaux de 1ère classe
 - 1 Adjoint technique principal de 2ème classe

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité du CST lors de sa réunion du 16 avril 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le nouveau tableau des effectifs au tel que figurant en annexe.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE

24 voix POUR

9 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian – Mme Dominique ROLLAND - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX)

Annexe : tableau des effectifs

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION Tableau des effectifs
20 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20260420-26-DCNMG-06-DE IV
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026
C1.1 C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			VACANT
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS		3	0	3	1	0	1	2
Directeur Général des Services		1		1	1		1	0
Directeur Général Adjoint des Services		1		1	0		0	1
Directeur des Services Techniques		1		1	0		0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		68	1	69	46	2	48	21
Attaché hors classe	A	1		1	1		1	0
Attaché principal	A	2		2	1		1	1
Attaché	A	4		4	1		1	3
Rédacteur principal 1ère classe	B	4		4	3		3	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	3		3	1		1	2
Rédacteur	B	6		6	4		4	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	21	1	22	16		16	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	12		12	10		10	2
Adjoint administratif	C	15		15	9	2	11	4
FILIERE TECHNIQUE		99	6	105	65	15	80	25
Ingénieur principal	A	1		1	1		1	0
Ingénieur	A	2		2	1	1	2	0
Technicien principal 1ère classe	B	3		3	2		2	1
Technicien principal 2ème classe	B	2		2	1		1	1
Technicien	B	4		4	3		3	1
Agent de maîtrise principal	C	5		5	3		3	2
Agent de maîtrise	C	4		4	1	1	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	27		27	19		19	8
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11		11	5	1	6	5
Adjoint technique	C	40	6	46	29	12	41	5
FILIERE MEDICO-SOCIALE		34	0	34	17	3	20	14
Cadre de santé supérieure	A	1		1	0		0	1
Cadre de santé	A	1		1	1		1	0
Puéricultrice	A	1		1	1		1	0
Infirmière cadre de santé de 2° classe	A	1		1	0		0	1
Infirmier territorial	A	1		1	0		0	1
Educateur de jeunes enfants de classe except.	A	2		2	2		2	0
Educateur de jeunes enfants	A	3		3	1		1	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	6		6	5		5	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	7		7	3	2	5	2
ATSEM principal de 1ère classe	C	4		4	2		2	2
ATSEM principal de 2ème classe	C	7		7	2	1	3	4
FILIERE SPORTIVE		6	0	6	2	1	3	3
Educateur APS principal de 1ère classe	B	2		2	1		1	1
Educateur APS principal de 2ème classe	B	2		2	1		1	1
Educateur APS	B	2		2	0	1	1	1
FILIERE CULTURELLE		4	0	4	2	0	2	2
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1		1	1		1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2°classe	C	2		2	0		0	2
Adjoint du patrimoine	C	1		1	1		1	0
FILIERE ANIMATION		23	0	23	9	1	10	13
Animateur principal de 2° Classe	B	1		1	0		0	1
Animateur	B	2		2	1		1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	4		4	3		3	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5		5	1		1	4
Adjoint d'animation	C	11		11	4	1	5	6
FILIERE POLICE		15	0	15	11	0	11	4
Chef de service de police municipale pral de 1°Cl	B	1		1	1		1	0
Chef de service de police municipale pral de 2ème Cl	B	2		2	2		2	0
Chef de service de police municipale	B	1		1	0		0	1
Brigadier-chef principal	C	7		7	5		5	2
Gardien-Brigadier	C	4		4	3		3	1
TOTAL GENERAL		252	7	259	153	22	175	84